

Règlement Financier 2026-2027 (Annexe 2 au Contrat Scolarisation ,)

Nom/Prénom de l'ainé des enfants

1-Facture du mois transmise par mail(à l'adresse du responsable1) en début de mois sauf facture complémentaire.

- **Contribution familiale**= 17€, 14€ pour 2^{ème} et 3^{ème} enfant, gratuité à partir du 4^{ème}. La contribution familiale, tant que l'activité de l'établissement est maintenue (en présentiel ou à distance) couvre les dépenses liées au fonctionnement de l'école, le règlement des charges annuelles des bâtiments scolaires et administratifs, les frais d'acquisition de matériel d'équipement, le maintien en état, la construction et la rénovation des bâtiments, la pastorale.
- les **frais de cantine** du mois passé. Le prix du repas fourni par Groupe API s'élève à 4€ (augmentation votée en AG de l'OGEC suite augmentation du prestataire) . Le service restauration est réservé aux élèves dont les familles n'ont pas de solution de garde. Inscription à la cantine par écrit via Educartable avant le jeudi 17h30 de la semaine précédente sauf en cas de d'inscription régulière donnée en début de période. Seuls les repas annulés avant 48h ou en cas d'absence pour état de santé ne seront pas facturés. En juillet, pas de repas API, pique nique (préparé par les familles) sur la cour.
- la **cotisation à l'Association APEL** à 18€ facturée en octobre/novembre si vous souhaitez y adhérer
- **l'adhésion à la Mutuelle St Christophe si vous le souhaitez** : 11.50€ à régler en 1 seule fois sur la facture de septembre. La mutuelle St Christophe sera facturée aux familles n'ayant pas fourni l'attestation individuelle accident et responsabilité civile **au cours de la semaine de rentrée**.
- les frais de garderie du soir, de 17h30 à 17h55 à 1 €/jour/enfant (garderie réservée aux familles sans solution de garde)
- le solde avant facture des montants non encore réglés avant l'édition de la nouvelle facture
A noter : la facture de début juillet envoyée fin juin est à régler avant la sortie des classes
- En facture complémentaire** vous trouverez :
 - en septembre : les fournitures (1 seule fois sur la 1^{ère} facture de l'année scolaire en cours), 30€ pour le primaire/ 15€ pour la maternelle,
 - la participation financière à une sortie scolaire, un projet pédagogique...(le prix sera annoncé à l'avance)
 - le coût de matériel scolaire endommagé volontairement si votre enfant est concerné

2-Modalités financières Pour régler : 2 formules

- par chèque** : noter au dos le nom et prénom du ou des enfants
- par virement** : mode à privilégier **en notant bien le nom de l'élève et le mois payé**: voir RIB de l'OGEC au dos .
Vous pouvez régler la Contribution Familiale en une seule fois à la 1^{ère} facture, pour les 10 mois. 17€ x10 = 170€

Impayés

L'établissement recherchera le dialogue avec les responsables légaux et recherchera une solution à l'amiable pour le paiement des sommes dues.

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Le....., à

Nom, prénom, signature Responsable 1

Nom, prénom, signature Responsable 2

Faire précéder les signatures de « ***Lu et approuvé*** »

Ecole Privée Arc en Ciel /
Etablissement catholique privé d'enseignement associé à l'Etat par Contrat d'Association
105 rue Bertrand de Chabron
43 130 RETOURNAC
Tel: 04 71 59 20 08 Mail : ecolearcenciel.retournac@gmail.com

CR LOIRE HAUTE LOIRE
RETOURNAC

Tel. 0471590081 Fax. 0471594528

17/05/2022
00473

Intitulé du compte

OGEC ARC EN CIEL
CHEMIN DE VOUSSE
43130 RETOURNAC

Domiciliation

Code banque
14506

Code guichet
02510

Numéro de compte
15201759000

Clé RIB
37

IBAN

FR76 1450 6025 1015 2017 5900 037

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP845